ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

Bourassa Boyer inc
Société de comptables professionnels agréés

Bourassa Boyer inc.
Société de comptables professionnels agréés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Beaucher Boyer inc.

Vaudreuil-Dorion, le 18 juin 2019

[1] Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109315

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

RÉSULTATS
Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
PRODUITS		
Subventions, projets et dons (note 3)	1 505 122 $	1 152 927 $
Loyer	3 900	2 600
Intérêts et ristournes	3 450	2 540
Honoraires de gestion	750	13
Contrats de service	-	498
	1 513 222	1 158 578
CHARGES		
Salaires et charges sociales	985 324	805 333
Projets spéciaux	267 049	198 348
Frais communs de l'immeuble	17 920	10 698
Frais de déplacement et de représentation	14 056	14 215
Informatique	13 546	16 342
Honoraires professionnels et consultants	13 135	10 549
Formation et colloque	10 958	10 050
Entretien et réparations	9 517	12 295
Fournitures de bureau et papeterie	6 858	5 203
Publicité	6 434	2 795
Abonnements et cotisations	4 677	5 404
Télécommunications	4 365	3 594
Frais bancaires	1 995	1 220
Location d'équipement	500	1 555
Assurances	330	399
Taxes et permis	46	45
Amortissement des immobilisations	19 767	28 099
	1 376 477	1 126 144
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	136 745 $	32 434 $

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Exercice terminé le 31 mars 2019

	Grevé d'affectations internes (note 12)	Investi en immobilisations	Non affecté	2019 Total	2018 Total
SOLDE AU DÉBUT	156 900 $	213 790 $	136 286 $	506 976 $	474 542 $
Excédent des produits sur les charges	(8 711)	(12 936)	158 392	136 745	32 434
Investissement en immobilisations	-	6 160	(6 160)	-	-
Affectations internes	64 800	-	(64 800)	-	-
SOLDE À LA FIN	212 989 $	207 014 $	223 718 $	643 721 $	506 976 $

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

BILAN
31 mars 2019

	2019	2018
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	153 532 $	241 119 $
Débiteurs (note 4)	119 982	73 084
Subventions à recevoir	410 928	99 468
Frais payés d'avance	6 971	9 398
	691 413	423 069
IMMOBILISATIONS (note 5)	212 084	225 691
	903 497 $	648 760 $
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	109 711 $	61 552 $
Apports reportés (note 8)	144 995	68 331
	254 706	129 883
APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	5 070	11 901
	259 776	141 784
ACTIF NET		
GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES (note 12)	212 989	156 900
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	207 014	213 790
NON AFFECTÉ	223 718	136 286
	643 721	506 976
	903 497 $	648 760 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	136 745 $	32 434 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	19 767	28 099
Amortissement des apports reportés	(6 831)	(7 420)
	149 681	53 113
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	(231 108)	54 264
	(81 427)	107 377
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(6 160)	(7 937)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(87 587)	99 440
ENCAISSE AU DÉBUT	241 119	141 679
ENCAISSE À LA FIN	153 532 $	241 119 $

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'offrir un éventail de services en matière d'intégration socio-économique destinés aux jeunes adultes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Bâtiment	25 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. SUBVENTIONS, PROJETS ET DONS

	2019	2018
Emploi-Québec - Service d'aide à l'emploi	490 136 $	503 030 $
Partenaires Passeport pour ma réussite	353 705	275 703
Emploi et développement social Canada - Explore tes avenues	201 909	114 958
Partenaires Intervenants communautaires scolaires	185 016	5 986
Secrétariat à la jeunesse - Créneau carrefour jeunesse	141 300	141 078
Ville de Montréal	23 078	11 504
Desjardins - Mes finances, mes choix	15 874	2 997
Lakeside Academy - Raccrochage	14 398	13 793
CSSS de Lachine (Milieux de vie favorables)	14 261	26 465
Partenaires Passage primaire secondaire	10 985	9 387
Arrondissement de Lachine	10 000	10 000
Dalbé-Viau - Raccrochage	9 500	4 500
Programme d'intervention de milieu jeunesse de la Ville de Montréal	9 453	-
Emplois d'été Canada	8 234	9 019
Tournée des métiers	3 686	-
Partenaires projet-pilote 16-24	2 984	2 840
H2O	2 772	11 668
Commandite	1 000	-
Autres	-	2 579
Amortissement des apports reportés	6 831	7 420
	1 505 122 $	1 152 927 $

4. DÉBITEURS

	2019	2018
Taxes à la consommation	8 280 $	6 389 $
À recevoir d'un organisme sans but lucratif	68 871	38 002
Taxes municipales à recevoir de OBNL Regroupement	37 036	26 746
Autres	5 795	1 947
	119 982 $	73 084 $

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur nette	2018 Valeur nette
Bâtiment	307 210 $	101 628 $	205 582 $	213 485 $
Mobilier et équipement	81 498	80 203	1 295	1 984
Équipement informatique	42 966	37 759	5 207	10 222
	431 674 $	219 590 $	212 084 $	225 691 $

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 30 000 $ au taux préférentiel bancaire plus 3,50 %.

7. CRÉDITEURS

	2019	2018
Fournisseurs et frais courus	9 781 $	12 064 $
Salaires et vacances	61 032	49 488
Avances d'un organisme sans but lucratif, sans intérêt	38 898	-
	109 711 $	61 552 $

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges pour des projets de l'exercice subséquent.

	2019	2018
Solde au début	68 331 $	25 737 $
Montant reçu au cours de l'exercice	144 995	68 331
	213 326	94 068
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	68 331	25 737
Solde à la fin	144 995 $	68 331 $

9. APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés représentent un don et une subvention destinés à financer des immobilisations. Ces contributions sont amorties à titre de produits au même rythme que l'immobilisation correspondante.

	2019	2018
Solde au début	11 901 $	19 321 $
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	6 831	7 420
Solde à la fin	5 070 $	11 901 $

10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2019	2018
Débiteurs	(46 898) $	3 530 $
Subventions à recevoir	(311 460)	5 613
Frais payés d'avance	2 427	(1 960)
Créditeurs	48 159	14 124
Dépôt	-	(9 637)
Apports reportés	76 664	42 594
	(231 108) $	54 264 $

11. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est lié par un bail à long terme échéant en juin 2023, représentant un engagement futur de 114 925 $, comprenant les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2020	26 190 $
2021	26 714 $
2022	27 247 $
2023	27 792 $
2024	6 982 $

12. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 64 800 $ au versement de bourses à des finissants pour le projet Passeport pour ma réussite.

	Solde au début des engagements	Engagement de l'exercice	Utilisation de l'exercice	Solde à la fin des engagements
Travaux de climatisation	5 000 $	- $	- $	5 000 $
Bourses - Passeport pour ma réussite	134 400	64 800	711	198 489
Fonctionnement - Passeport pour ma réussite	7 000	-	7 000	-
Symposium	5 000	-	-	5 000
25e anniversaire	2 500	-	-	2 500
Équité salariale	1 000	-	1 000	-
Système d'évacuation d'air	2 000	-	-	2 000
	156 900 $	64 800 $	8 711 $	212 989 $

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les créditeurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur les débiteurs et les subventions à recevoir. Les subventions à recevoir étant gouvernementales, le risque est très minime. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.